

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Envoyé en préfecture le 18/11/2020

Reçu en préfecture le 18/11/2020

Affiché le



ID : 062-200035442-20201103-DEL2020_131-DE

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-131 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Objet : Désignation du représentant de l'intercommunalité pour l'association ADITEC Pas de Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité du Sud Artois adhère à l'association ADITEC Pas de Calais qui est au service de l'innovation pour les PME et PMI du territoire.

Monsieur le Président indique que l'association met à disposition des entreprises son expertise, sa capacité à monter des dossiers pour mobiliser des aides sur les projets d'innovation (subventions à l'innovation, fonds FEDER.,.).

Monsieur le Président souligne que l'intercommunalité du Sud Artois est représentée au sein du Conseil d'Administration par un représentant élu par l'assemblée délibérante et que cette représentation est habituellement dévolue au Vice-Président en charge des questions de développement économique.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Daniel BOUQUILLON pour occuper cette fonction.

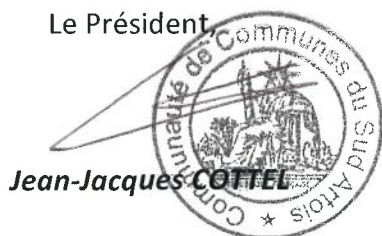
Considérant la candidature unique de Monsieur Daniel BOUQUILLON en tant que représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association ADITEC Pas de Calais.

Considérant que le nombre de candidat en lice est identique au nombre de candidat à désigner, Monsieur le Président propose d'élire à l'unanimité des suffrages exprimés et immédiatement d'installer dans ses fonctions comme représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association ADITEC Pas de Calais : Monsieur Daniel BOUQUILLON.

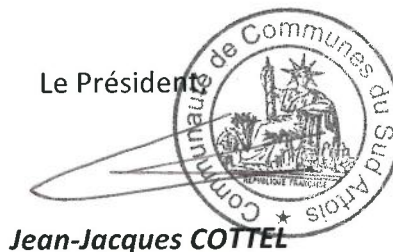
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture.*

Le Président



Le Président



2020-131 du 03/11/2020

Désignation représentant Association ADITEC